

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2018  
DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 2 opérations représentant un montant global de subventions de 27 046 € à prélever sur le Programme C251.

Ces projets concernent :

- la construction d'une halle de marché couvert à DURMENACH (20 000 €),
- des travaux de protection et de renaturation des berges du Muhlbach (7 046 €).

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 2 opérations inscrites dans les programmes 2018 des Communautés de Communes Sundgau et Pays Rhin-Brisach.

Les programmes GERPLAN auxquels se rattachent ces opérations ont été présentés et validés en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 26 janvier 2018.

GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau, la commune de DURMENACH souhaite construire une halle de marché couvert en centre village qui servira de point de rencontre pour des marchés de producteurs locaux, des manifestations à but environnemental, agricole, patrimonial ou sociétal. Elle sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 20 000 €.

## GERPLAN de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, le Syndicat Intercommunal du Muhlbach-Blodelsheim sollicite une subvention départementale d'un montant de 7 046 € pour la restauration des berges du cours d'eau. Il est prévu la coupe sélective d'arbres à risque et de la végétation arbustive, l'enlèvement des déchets présents dans le cours d'eau et une valorisation bois-énergie des coupes réalisées. Pour information, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ne cofinance pas cette opération (dossier notifié avant envoi à cette dernière).

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN, d'accorder une subvention aux porteurs des 2 opérations citées d'un montant total de 27 046 € prélevé sur le Programme C251. Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT